



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F – 81150

13^{ème} séance du Conseil municipal

18 juillet 2022

DEL N° 2022/033

Le 18 juillet 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carrairoles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel		EXCUSE		PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			PUJOL Benjamin		EXCUSE	
LEBERT Joffrey		EXCUSE		RIGAL Ludivine		EXCUSEE	
LEHUGEUR Virginie		EXCUSEE		SIE Eric			VERGNES François
MENARD Marjorie	P			VERGNES François	P		
MOSNA Ingrid	P			VIGUIER Frédéric	P		
MURIENTE Jean-Paul	P			VIEU Max	P		
PAGES Francis	P			Caroline TICHIT, secrétaire de mairie est présente			
Présents	9		Représenté	1	Absents	5	

Date de la convocation : 11 juillet 2022

Secrétaire de Séance : Sabine BERTRAND

[2022-13-04 Urbanisme](#)

[2022-13-04-01 Déclarations d'Intention d'Aliéner](#)

[2022-13-04-01-01 Prémption sur la parcelle ZD 314](#)

Le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle ZD 314 qui comprend un emplacement réservé pour la création de la voie douce le long de la RD 988. Il est aussi prévu la création d'un accès sécurisé pour les parcelles ZD 314 et ZD 313. Le maire a indiqué aux futurs acquéreurs, propriétaires de la ZD 313 et bénéficiaires de l'accès que la cession doit se faire à l'€ symbolique, afin que la commune puisse porter ensuite les aménagements. Il propose aux élus de lui donner mandat pour cette transaction.

Après en avoir délibéré, tenant compte de l'intérêt général du projet et des impacts positifs sur les propriétaires concernés, les élus conviennent à l'unanimité des dispositions suivantes en lien avec la DIA présentée pour la parcelle ZD 314 :

- Le maire est mandaté pour réaliser l'acquisition à l'Euro symbolique
- La commune prend en charge les frais de bornage et d'acte

Délibération 2022/D033							
Élus présents		9		Élus représentés		1	
Pour	10	Abstention	0	Contre	0		

Le Maire,
F. VERGNES



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune